

Comités de la Chambre

● (1500)

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ÉTAT DES DISCUSSIONS AU SUJET DE LA SOCIÉTÉ QUEBÉCAIR

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'imagine que ce dernier est en mesure de dire à la Chambre aujourd'hui où en est rendue toute l'histoire de la société Quebecair.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je signalerai à l'honorable député que la discussion se continue entre les sociétés Quebecair et Air Canada et les représentants des deux gouvernements. Il faut cependant attendre la révision par un vérificateur des états financiers de la Quebecair, savoir vers le 15 février. On pourra alors comparer ces états financiers et les divers engagements que le gouvernement du Québec est disposé à prendre. On fera une petite addition pour voir si le projet est réalisable, et les autres discussions, qui sont déjà engagées, se poursuivront après cela comme, par exemple, sur la question des routes que la Quebecair a renouvelées et qu'elle utilisera elle-même.

M. La Salle: Madame le Président, si je comprends bien le ministre, contrairement à ce qu'il avait dit à la Chambre il y a quelques mois, savoir que la Quebecair 1 devrait disparaître, j'en conclus que le gouvernement va actuellement faire l'impossible pour sauver la société Quebecair que l'on connaît, et non en inventer une nouvelle.

M. Pepin: J'ai déjà répondu à cette question à la Chambre, et j'ai déjà confirmé ce que l'honorable député de Joliette affirme maintenant. C'est déjà du vieux, cela est déjà acquis. Mais j'ai dit, à ce moment-là, également, que cela n'était pas un chèque en blanc que je donnais, que c'était sur la base d'une vérification des états financiers, et c'est ce qui est en cours présentement.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau les rapports du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés, le mercredi 22 décembre 1982, et qu'il constate qu'elles sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

INSTITUTION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Pour nous conformer à

l'esprit de l'article 69(1) du nouveau Règlement et après consultation avec mes collègues de l'opposition, je pense que si vous demandiez le consentement unanime pour adopter la motion suivante, sans débat, vous l'obtiendriez, ce qui nous permettrait de réorganiser les comités de la Chambre dans les meilleurs délais.

[Traduction]

Par conséquent, je voudrais proposer, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que, notwithstanding tout article temporaire ou permanent du Règlement ou toute autre ordonnance de la Chambre, le comité de sélection soit composé de messieurs Daudlin, Deans, Kempling, Nielsen, Parent, Pinard et Turner.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Oui, madame le Président, nous consentirions à ce que cette motion soit proposée sans débat. Je suppose évidemment que le comité de sélection aura l'intention de préparer son rapport et de faire rapport à la Chambre dans le délai de dix jours prévu maintenant à l'article 69 du Règlement. Nous ferons rapport à la Chambre dans un délai de dix jours à partir d'aujourd'hui.

M. Pinard: Oui, madame le Président, d'après l'article 69(1) du Règlement, nous devons préparer ce rapport durant les dix premiers jours de session suivant le 1^{er} janvier, et pour pouvoir y arriver, nous avons prévu une réunion pour cet après-midi à 4 h 30, dans la salle 112-N, où nous aurons un greffier à notre disposition pour nous faciliter la tâche, si mes collègues de l'autre côté sont d'accord.

[Français]

Mme le Président: Dans ces conditions, y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nielsen: Aux fins du compte rendu, je me demande si le leader parlementaire du gouvernement aurait l'obligeance de nous dire en quoi consisteront les travaux de la Chambre le plus loin possible dans la semaine, à supposer que l'étude du bill C-133 à l'étape du rapport soit terminée.

M. Pinard: J'étudierai la demande de mon collègue et je lui donnerai une réponse tout à l'heure, lorsque nous nous réunirons. Si nous avons fini d'étudier le bill C-133 aux étapes du rapport et de la troisième lecture avant la fin de la semaine, il est bien possible que la journée de vendredi prochain soit réservée à l'opposition, comme je le lui ai dit tout à l'heure, mais je lui confirmerai la chose plus tard dans la journée ou demain.